DEPARTEMENT
Loir et cher
CANTON
Romorantin-Lanthenay
COMMUNE
Romorantin-Lanthenay

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité – Fraternité

ARRETE DU MAIRE

121/2025

OBJET : Libertés Publiques et Pouvoirs de Police : Autres Actes Règlementaires
Hommage National aux Victimes du Terrorisme

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-24, L 2213-1 et L 2213-2 ;
Vu le code de la route ;
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié et complété, relatif à la signalisation routière ;
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – Livre I – 6ème et 8ème parties ;
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
Vu la demande de la MAIRIE, 18 Faubourg Saint Roch - 41200 ROMORANTIN-LANTHENAY ;
Considérant qu'il y a lieu de faciliter le déroulement de la cérémonie du dépôt de gerbes à l'occasion de l'Hommage National aux Victimes du Terrorisme, le mardi 11 mars 2025 ;
Afin de préserver la sécurité publique ;

- ARRETE -

Article 1 : Le mardi 11 mars 2025 de 10 h 45 à 11 h 45, à l'occasion du dépôt de gerbes destiné à l'Hommage National aux Victimes du Terrorisme, la circulation de tous véhicules sera interdite dans les rues suivantes :
- Quai de l'Ile Marin : du virage du Grand Pont à la Place Jeanne d'Arc,
- Le Grand Pont : dans le sens de circulation allant de l'intersection de la Rue de la Résistance et de la Rue de la Tour vers la Rue du Pont ;

Article 2 : Les déviations s'effectueront par les voies adjacentes ;

Article 3 : Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie et tout agent de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté ;

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet https://www.telerecours.fr.

A ROMORANTIN-LANTHENAY, le 18 février 2025

Par délégation du Maire,
L'Adjoint,

Philippe SEGUIN

Le Maire,
Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte

Publié ou notifié le 20 FEV. 2025

Date de mise en ligne sur le site internet :
24 FEV 2025